

rivage un rideau de paletuviers, alternativement détruit et renouvelé par la vase et par le sable. Derrière ce rideau, à quatre ou cinq cents pas, sont des savanes noyées par les eaux pluviales qui n'ont point d'écoulement; et ces savanes se prolongent toujours latéralement au rivage, dans une profondeur plus ou moins considérable, selon l'éloignement ou le rapprochement des montagnes.

Depuis l'origine des choses, ces immenses marais n'étaient peuplés que de reptiles. Le génie de l'homme, vainqueur d'une nature ingrante et rebelle, a changé leur destination primitive. C'est au milieu de ces eaux croupissantes, infectes et bourbeuses, que la liberté a formé trois établissemens utiles, dont Surinam est le principal.

xxii.
Établis-
ment formé
par les
Hollandais,
dans
la Guiane,
sur
le Surinam.
Faits remar-
quables
arrivés dans
la colonie.

Les bords incultes de ce grand fleuve reçurent, en 1634, une soixantaine d'Anglais qui, autant qu'on peut le conjecturer, n'y restèrent que le temps nécessaire pour recueillir le tabac qu'ils avaient semé à leur arrivée.

Six ans après se montrèrent dans ce lieu abandonné quelques-uns de ces Français que leur inquiétude poussait alors dans tous les climats, et que leur légèreté empêchait de se fixer dans la plupart. Ils massacrèrent les naturels du pays, commencèrent la construction d'un fort et disparurent.

Leur retraite ramena en 1650 la nation qui la première avait porté ses regards sur cette

partie si long-temps négligée du nouvel hémisphère. La colonie avait formé quarante ou cinquante sucreries, lorsqu'en 1667 elle fut attaquée et prise par les Hollandais, qui furent maintenus dans leur conquête par le traité de Bréda.

La Zélande prétendit exclusivement au domaine utile de cette acquisition, parce que c'étaient ses vaisseaux et ses troupes qui l'avaient faite. Les autres provinces qui avaient partagé les frais de l'expédition, voulaient que ce fût un bien commun. Cette discussion aigrissait depuis trop long-temps les esprits, lorsqu'on arrêta enfin en 1682, que Surinam serait abandonné à la compagnie des Indes occidentales, mais à condition qu'elle paierait aux Zélandais 572,000 livres; que son commerce se bornerait à la vente des esclaves, et que le pays serait ouvert à tous les sujets, à tous les navigateurs de la république.

Quoique ce grand corps eût encore l'imagination remplie de ses anciennes prospérités, il ne tarda pas à comprendre que les dépenses nécessaires pour mettre une contrée immense en valeur, étaient au-dessus de ses forces énerchées. Il céda, l'année suivante, un tiers de son droit à la ville d'Amsterdam, et un tiers à un riche citoyen nommé Van-Aarssen, à un prix proportionné à celui que lui-même avait payé. Cet arrangement bizarre dura jusqu'en 1772, époque à laquelle les descendans de ce particulier ven-

dirent pour 1,540,000 livres leur propriété aux deux autres membres de l'association.

La société trouva Surinam plongé dans tous les désordres que produit nécessairement une longue anarchie; son représentant voulut établir quelque police, quelque justice; il fut accusé de tyrannie auprès des états-généraux, et massacré en 1688 par les troupes.

L'année suivante, la colonie fut attaquée par les Français que commandait du Casse. L'habileté du chef et les efforts des braves aventuriers qui le suivaient, se trouvèrent impuissans contre un établissement où les troubles civils et militaires avaient mis en fermentation des esprits qu'un péril imminent venait de réunir. Le Malouin Cassards fut plus heureux en 1712 : il mit Surinam à contribution, et emporta 1,370,160 liv. en sucre ou en lettres de change. Ce désastre, d'autant plus inattendu qu'il arrivait dans un temps où les armes de la république étaient partout ailleurs triomphantes, accabla les planteurs réduits à donner le dixième de leurs capitaux.

On accusa la société d'avoir négligé le soin des fortifications, de n'avoir employé pour leur défense que peu de troupes et des troupes mal disciplinées. Les plaintes s'étendirent bientôt à des objets plus graves. Chaque jour voyait se multiplier les raisons ou les prétextes de mécontentement. Les états-généraux, fatigués de toutes

ces contestations, chargèrent le stadhouder de les terminer de la manière qui lui paraîtrait la plus convenable. Ce premier magistrat n'avait pas encore réussi à rapprocher les cœurs, lorsqu'il fallut s'occuper du salut de la colonie.

Les Anglais s'étaient à peine fixés sur les rives du Surinam, que plusieurs de leurs esclaves se réfugièrent dans l'intérieur des terres. La désertion augmenta encore sous la domination hollandaise, parce qu'on exigea des travaux plus suivis, que la quantité des subsistances diminua, et que des peines plus atroces furent infligées. Ces fugitifs se virent avec le temps en assez grand nombre pour former des peuplades. Ils sortaient par bandes de leurs asiles, pour se procurer des vivres, des armes, des instrumens d'agriculture, et amenaient avec eux les nègres qui voulaient les suivre. On fit quelques tentatives pour arrêter ces incursions : toutes furent inutiles et devaient l'être. Des soldats amollis, des officiers sans talent et sans honneur avaient une répugnance insurmontable pour une guerre où il fallait passer des marais profonds, d'épaisses forêts pour joindre un ennemi audacieux et implacable.

Le danger devint à la fin si pressant, que la république crut devoir envoyer en 1749, en 1772 et en 1774, quelques-uns de ses meilleurs bataillons au secours de la colonie. Tout ce que ces braves gens arrivés d'Europe purent effectuer, après des combats multipliés et sanglans, fut de

procurer quelque tranquillité à des cultivateurs qui se voyaient tous les jours à la veille d'être ruinés ou égorgés. Il fallut reconnaître successivement l'indépendance de plusieurs hordes nombreuses, mais sans communication entre elles, et séparées par des intervalles considérables. On leur doit des présens annuels, et l'on s'est engagé à les faire jouir de tous les avantages d'un commerce libre. Ces nouvelles nations ne se sont obligées de leur côté qu'à secourir leur allié, s'il en est besoin, et à lui remettre tout esclave qui viendrait se réfugier sur leur territoire. Pour donner la sanction à ces différens traités, les plénipotentiaires des parties contractantes se sont fait faire une incision au bras; le sang qui en a coulé a été reçu dans des vases remplis d'eau et de terre: cette mixtion révoltante a été bue, des deux côtés, en signe de fidélité. S'ils se fussent refusés à cet excès d'humiliation, jamais des maîtres oppresseurs n'auraient obtenu la paix de leurs anciens esclaves.

xxiii.
Quels ont été
les principes
des
prospérités
de
la colonie
de Surinam?

Après tant d'événemens fâcheux, la colonie s'est trouvée plus florissante qu'on n'aurait pu l'espérer. Les causes de cette surprenante prospérité doivent être curieuses et intéressantes.

Les premiers Européens qui se fixèrent sur cette région barbare, établirent d'abord leurs cultures sur des hauteurs qui se trouvèrent généralement stériles. On ne tarda pas à soupçonner que les sels en avaient été détachés par les torrens,

et que c'était de ces couches successives d'un excellent limon qu'avaient été composées les terres basses. Quelques expériences heureuses confirmèrent cette conjecture judicieuse, et l'on résolut de mettre à profit une si grande découverte. La chose n'était pas aisée; mais la passion du succès surmonta tous les obstacles.

Ces vastes plaines sont inondées par les fleuves qui les arrosent, mais ne le sont pas toute l'année. Dans la saison même des débordemens, les eaux ne s'y répandent que peu avant, que peu après la pleine mer. Pendant le reflux, les rivières se retirent insensiblement, et se trouvent souvent au moment de la basse mer plusieurs pieds au-dessous du sol qu'elles couvraient six heures auparavant.

C'est lorsque les pluies ne sont pas abondantes, et que les rivières sont basses, qu'il faut s'occuper des desséchemens: cette saison commence en août, et finit avec le mois de décembre. Durant ce période, l'espace qui doit être mis à l'abri des inondations, est enveloppé d'une digue suffisante pour repousser les eaux. Il est rare qu'on lui donne plus de trois pieds d'élévation, parce qu'il n'est pas ordinaire qu'on choisisse un terrain submergé de plus de deux pieds pour établir une plantation.

A un des coins de la digue, formée avec la terre du fossé qu'on creuse, est une machine hydraulique entièrement ouverte d'un côté.

taillée de l'autre en bec de flûte, et garnie d'une porte que l'impulsion des eaux ouvre de bas en haut, et qui retombe par son propre poids. Lorsque le mouvement de l'Océan fait enfler les ondes, les rivières pèsent sur cette porte, et la ferment de manière que les eaux extérieures n'y sauraient entrer; lorsqu'au contraire les rivières sont basses, les eaux intérieures et pluviales, s'il y en a, la soulèvent et s'écoulent facilement.

Dans l'intérieur de la digue sont pratiquées, de distance en distance, quelques faibles rigoles: elles aboutissent toutes à un fossé qui entoure la plantation. Cette précaution sert à exhausser le sol, et à lui ôter la surabondance d'humidité qui pourrait lui rester.

Les travaux d'un an doivent suffire pour envelopper le terrain qu'on a choisi. Il est défriché dans la seconde année, et pourrait être cultivé au commencement de la troisième, s'il n'était absolument nécessaire de le laisser assez longtemps exposé à l'influence de l'eau douce pour atténuer l'action des sels marins. Cette obligation éloigne plus qu'on ne voudrait les récoltes; mais l'abondance dédommage du retard.

Le cafier, généralement placé sur des coteaux dans les autres colonies, laisse plus tôt ou plus tard un vide qui ne peut être rempli, ni par un nouveau cafier, ni par aucune autre plante, parce que les orages ont successivement dépouillé ce sol de tout ce qui le rendait fertile: il n'en est

pas ainsi à Surinam. Cet arbre précieux n'y conserve, il est vrai, sa vigueur qu'environ vingt ans; mais de jeunes plants, mis dans l'intervalle des anciens, et destinés à les remplacer, empêchent le cultivateur de se ressentir de cette décadence prématurée. De là vient qu'il n'y a jamais d'interruption dans les récoltes: elles sont même plus abondantes que dans les autres établissemens.

La disposition d'une sucrerie dans ces singuliers marais, a cela de particulier, que le terrain est coupé par plusieurs petits canaux destinés au transport des cannes: ils aboutissent tous au grand canal qui, par une de ses issues, reçoit les eaux lorsqu'elles montent, et par l'autre fait tourner un moulin lorsqu'elles baissent. Dans ces plantations, la première production n'est pas de bonne qualité; mais le temps lui donne, ou peu s'en faut, ce qui lui manquait de perfection. On peut attendre moins impatiemment ce succès dans une région où les cannes, à leur cinquième, à leur sixième rejeton, donnent autant de sucre qu'on en obtient ailleurs des cannes nouvellement plantées. Un des principes de cette fécondité doit être la facilité qu'ont les colons d'entourer d'eau leurs habitations, durant la saison sèche. L'humidité habituelle que cette méthode entretient dans les terres, paraît préférable aux arrosements qu'on pratique avec de grands frais ailleurs, et que même on ne peut pas se procurer partout.

Depuis que les Hollandais ont réussi à dompter l'Océan dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, leurs cultures ont prospéré. Ils les ont poussées à vingt lieues de la mer, et donné à leurs plantations un agrément et des commodités qu'on n'aperçoit pas dans les possessions anglaises ou françaises les plus florissantes : ce sont partout des bâtimens spacieux et bien disposés, des terrasses parfaitement alignées, des potagers d'une propreté exquise, des vergers délicieux, des allées plantées avec symétrie. On ne voit pas sans émotion tant de merveilles opérées en moins d'un siècle dans des borbiers originairement dégoûtans et malsains ; mais une raison sévère vient tempérer l'excès de l'enchantement : les capitaux occupés par ces superfluités seraient plus sagement employés à la multiplication des productions vénales.

Un des moyens qui ont le plus encouragé les travaux et l'espèce de luxe qu'on s'est permis, a été la facilité extrême que les colons ont trouvée à se procurer des fonds. Ils ont obtenu à cinq ou six pour cent tout l'argent qu'ils pouvaient employer ; mais sous la condition formelle que leurs plantations resteraient hypothéquées à leur créancier, et que jusqu'à ce qu'on l'eût entièrement payé, ils seraient obligés de lui livrer la totalité de leurs productions au prix courant de la colonie.

XXIV.
État actuel

Avec ces secours, il s'est formé sur les bords du Surinam, du Commawine, des rivières de

Cottica et de Perica quatre cent trente plantations. En 1775, elles donnèrent vingt-quatre millions trois cent vingt mille livres pesant de sucre brut, qui, en Hollande, furent vendues 8,333,400 livres ; quinze millions trois cent quatre-vingt-sept mille livres pesant de café, qui furent vendues 8,580,934 livres ; neuf cent soixante-dix mille livres pesant de coton, qui furent vendues 2,372,255 livres ; sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-quatre livres pesant de cacao, qui furent vendues 616,370 livres ; cent cinquante-deux mille huit cent quarante-quatre livres pesant de bois de couleur, qui furent vendues 14,788 livres. Ces productions, qui réunies rendirent 19,917,747 livres, furent portées dans les rades de la république par soixante-dix navires. Le nombre de ces bâtimens se serait accru, si les cinq cent soixante mille gallons de sirop, si les cent soixante-six mille gallons de rum, livrés à l'Amérique septentrionale, avaient pris la route de l'Europe. Il augmentera, si le tabac, dont on a commencé à s'occuper, a le succès qu'on en espère.

Les travaux réunis de cet établissement occupaient, en 1775, soixante mille esclaves de tout âge et de tout sexe : ils obéissaient à deux mille huit cent vingt-quatre maîtres, sans compter les femmes et les enfans. Les blancs étaient de divers pays, de sectes diverses. Tels sont les progrès de l'esprit de commerce, qu'il fait taire

de la colonie
de Surinam
et l'étendue
de ses dettes.

tous les préjugés de nation ou de religion devant l'intérêt général qui doit lier les hommes. Qu'est-ce que ces vaines dénominations de juifs et de chrétiens, de Français ou de Hollandais? Malheureux habitans d'une terre si pénible à cultiver, n'êtes-vous pas frères? Pourquoi donc vous chasser d'un monde où vous n'avez qu'un jour à vivre? Et quelle vie encore que celle dont vous avez la folle cruauté de vous disputer la jouissance! Tous les élémens, le ciel et la terre, n'ont-ils pas assez fait contre vous, sans ajouter à tous les fléaux dont la nature vous environne, l'abus du peu de force qu'elle vous laisse pour y résister?

Paramabiro, chef-lieu de la colonie, est une petite ville agréablement située. Les maisons y sont jolies et commodes, quoique construites seulement de bois sur des briques apportées d'Europe. Son port, éloigné de cinq lieues de la mer, laisse peu de chose à désirer: il reçoit tous les navires expédiés de la métropole pour l'extraction des denrées.

La société à laquelle appartient ce grand établissement, est chargée des dépenses publiques. Le souverain l'a mise en état de remplir cette obligation, en lui permettant de lever quelques taxes qu'on ne peut augmenter sans le consentement de l'état et des habitans. Une capitation de cent sous sur tout adulte libre ou esclave, et de soixante sur chaque enfant, était autrefois la plus

forte de ces contributions. En 1776, elle a été convertie en une autre, moins avilissante, de six pour cent sur les productions du pays, sur les bénéfices du commerce, sur les gages des différens emplois. Cependant on n'a pas discontinué de payer deux et demi pour cent sur les denrées qui sortaient de la colonie, un et demi pour cent pour celles qui y entraient. Ces impôts réunis suffisent à peine pour le grand objet auquel ils sont destinés; et rarement reste-t-il quelque bénéfice pour la société.

Indépendamment des taxes levées pour la compagnie, il en est une assez considérable sur les productions de la colonie que les citoyens sont convenus d'établir eux-mêmes pour leurs différens besoins, et spécialement pour la solde de trois cents nègres affranchis, destinés à garantir les cultures des incursions des nègres fugitifs.

Malgré tant d'impositions, malgré l'obligation de payer l'intérêt de 77,000,000 liv., la colonie était florissante dans le temps où ses productions avaient un débit sûr et avantageux; mais lorsque le café a perdu dans le commerce la moitié de son ancien prix, tout est tombé dans un désordre extrême. Le débiteur, devenu insolvable, s'est vu chasser de sa plantation; le créancier, même le plus impitoyable, n'a pas retrouvé ses capitaux: l'un et l'autre ont été ruinés. Les cœurs sont encore aigris; les esprits sont abattus; et il est difficile de prévoir à quelle époque renaîtront la

concorde et l'activité. Voyons quel a été, dans cette fatale crise, le sort de Berbiche.

xxv.
Fondation
de la colonie
de
Berbiche.
Ses malheurs
passés ;
sa misère
actuelle.

Cet établissement, borné à l'est par la rivière de Corentin, et à l'ouest par le territoire de Demerary, n'occupe que dix lieues de côte. Dans l'intérieur du pays, rien ne l'arrêterait jusqu'à la partie des Cordeïères, connue sous le nom de montagnes Bleues. Le grand fleuve qui lui a donné son nom, embarrassé à son embouchure par un banc de boue et de sable, n'a d'abord que quatorze ou quinze pieds de profondeur ; mais il en acquiert bientôt quarante, et l'on en trouve la navigation facile jusqu'à trente-six lieues de la mer, terme des plantations les plus éloignées.

L'an 1626 vit jeter les premiers fondemens de la colonie. Comme on la formait sur une région comprise dans l'octroi de la compagnie des Indes occidentales, ce corps, alors puissant et très-protégé, se réserva quelques droits, et d'une manière plus particulière, la vente exclusive des esclaves. La culture du sucre et du rocou, dont on s'occupait uniquement, n'avait pas fait de grands progrès, lorsqu'en 1689 quelques aventuriers français ravagèrent le pays, et n'en sortirent qu'après s'être fait promettre 44,000 liv., qui ne furent jamais payées. Des Français firent encore, en 1712, une invasion dans la colonie. Afin d'échapper au pillage et pour être débarrassés de ces étrangers, les habitans s'engagèrent à donner 660,000 liv. Les noirs, le sucre, les provisions

qu'on livra, montèrent à 28,654 liv. 4 sous. Le reste devait être acquitté en Europe par les propriétaires des habitations, tous de la province de Zélande. Soit impuissance, soit raison, ils se refusèrent à un engagement pris sans leur aveu. Trois riches particuliers d'Amsterdam remplirent cette obligation et devinrent seuls maîtres de Berbiche.

Leur conduite fut sage et mesurée. Ils rétablirent les anciennes plantations ; ils introduisirent un meilleur esprit parmi ceux qui les exploitaient ; ils ajoutèrent la culture du cacao à celles qui étaient déjà connues ; mais leurs capitaux ne suffisaient pas pour élever la colonie au degré de prospérité dont elle paraissait susceptible. 7,040,000 liv. furent jugées nécessaires pour ce grand objet, et il fut créé seize cents actions de 4,400 liv. chacune. On n'en put placer que neuf cent quarante-une, sur lesquelles même les acquéreurs ne fournirent que 42 pour cent. Ainsi le nouveau capital se trouva réduit à 1,573,352 liv., dont il fallut donner 1,320,000 liv. à l'ancienne société, qui cédait toutes ses propriétés ; de sorte qu'il ne resta en argent que 273,352 livres.

C'était bien peu pour la fin qu'on s'était proposée. Les intéressés en étaient eux-mêmes si convaincus, qu'en 1730 ils demandèrent que tout sujet de l'état fût autorisé à naviguer et à s'établir à Berbiche, à condition qu'il paierait, en Amérique, 6 liv. de capitation pour chaque blanc et